

- Quelque 287 élèves de l'école La Farandole et l'école Lou Malhoulet vont reprendre le chemin de l'école le **jeudi 1er septembre 2022**.

- La rentrée des maternelles aura lieu également le jeudi 01/09 entre 8h50 et 9h15. **Il n'y aura pas d'accueil le jeudi après-midi pour les PS (petites sections)** sauf si les parents n'ont pas d'autres solutions de garde.

- Attention : **Pas d'inscription le jour de la rentrée !**

LES ECOLES :

- Lou Malhoulet (élémentaire). Téléphone : 04-67-88-72-88
Mail : ce.0341316w.ac-montpellier.fr

L'équipe pédagogique :

La direction : Mme Audrey LAGARDE

L'équipe :

- Mme Magali CITERNE
- Mme Natacha DUFOUR
- Mme Audrey ELZIERE
- Mme Roxane FABRE (décharge de la directrice)
- Mme Juliette FERRAGE
- Mme Corinne GILLE
- Mme Aurore GRIMAL (décharge de Mr Lecorps)
- Mr Arnaud LECORPS
- Mme Chantal POIRIER

Les effectifs : 182

CP : 38

CE1 : 35

CE2 : 34

CM1 : 41

CM2 : 34

- La Farandole (maternelle). Téléphone : 04-67-96-20-88
Mail : ce.0341686y@ac-montpellier.fr

L'équipe pédagogique :

La direction : Mme Géraldine BASSAGANAS

L'équipe :

- Mme Anne CAROT
- Mme Marie HUGO (décharge de la directrice)
- Mr Eric LOPEZ
- Mme Sandrine PARIS (décharge?)
- Mme Johanna de REILHAN DE CARNAS

Les effectifs : 105

Petits : 25

Moyens : 40

Grands : 40

Les directrices et les enseignants vous feront part des modifications pouvant intervenir en début d'année scolaire.

Agents municipaux affectés aux écoles :

- Eloïse Boulenc, Lise Corrochano, Marie-Pierre Delieuze, Chantal Emmanuel, Irène Labarca, Sébastien Moll, Laurine Moretti, Clarisse Page, Simone Olive et les animateurs du centre de Loisirs : Jonathan Gazagne, Mélanie Lambert, Arnaud Molinier, Laury Pédreno, Lydie Santamaria.
- Naouel Sliman (Puilacher)
- Services civiques universels (Ambre Gastaldi, Adrien Joumier, Thaïs Ladreydt)

Départ : Marie Fernandez (Atsem) prend sa retraite le premier septembre 2022.
Mylène Leprêtre (Atsem) a demandé une disponibilité d'un an

Ecole, côté pratique :

Travaux :

Pendant les vacances scolaires estivales, la municipalité du Pouget a réalisé différentes interventions au sein du groupe scolaire afin que la rentrée des classes se réalise dans les meilleures conditions. Outre les tâches d'entretien courant, des travaux d'amélioration et de sécurisation ont été entrepris :

- Agrandissement et sécurisation de la cour maternelle avec notamment la pose d'une clôture rigide
- Requalification d'un des halls du bâtiment 2 de l'école élémentaire : espace mis hors d'air avec l'installation de deux portes-vitrées anti-panique, travaux d'électricité et de peinture, porte-manteaux, revêtement de sol
- Installation de nouveaux porte-manteaux dans le bâtiment 2 de la maternelle
- Mise en service d'une seconde machine à laver pour faciliter le travail des ATSEM
- Achat de mobilier scolaire (tables et chaises + tableau), ainsi que des armoires et chaises pour la cantine
- Achat d'une table de tri pour les déchets de cantine

De plus, dans le cadre de l'appel à projet pour un socle numérique lancé par l'Etat en 2021, les classes élémentaires ont été dotées de 2 tableaux numériques interactifs, 8 ordinateurs portables et 8 vidéoprojecteurs.

Inscriptions cantine et garderie :

Les dossiers sont à retirer en mairie.

Les inscriptions se font en mairie ou en ligne au plus tard le mercredi de la semaine précédant l'inscription. **Pas d'inscription par téléphone !**

Tarifs : Garderie du matin : 1€ Garderie du soir : 1€

Cantine : 4,50€ pour 1 enfant et 4€/enfant à partir de 2 enfants .

(Ce tarif comprend le prix du repas + la surveillance de la pause méridienne) .

Le règlement se fera impérativement au moment de l'inscription !

Informations en mairie au 04-67-96-71-09 ou sur www.le-pouget.com

Horaires de l'école maternelle « La Farandole » et de l'école élémentaire « Lou Malhoulet » :

Début de la classe : 9h – 12h / 13h45 – 16h45 .

Ouverture du portail et accueil des enfants dès 8h50 le matin et 13h35 l'après-midi.

Les réservations cantine et garderie se font via le portail famille et au plus tard le mercredi de la semaine précédente.

Discipline :

Les parents des enfants dont le comportement est irrespectueux envers le personnel scolaire seront avertis et pourront voir leurs enfants exclus temporairement de la cantine et/ou garderie.

Circulation et stationnement : une responsabilité collective !

- Respectez les passages piétons et les emplacements réservés aux bus et aux personnes à mobilité réduite
- Respectez le code de la route. **Merci de bien vouloir rouler prudemment sur la route neuve, particulièrement aux heures d'entrée et de sortie de classes !**
- **Ne pas stationner en double file** au risque de voir des enfants et des adultes se faufiler entre les voitures
- Ne pas interpellé votre enfant depuis le trottoir opposé
- Privilégiez les déplacements à pieds ou à vélo

Plan Vigipirate: Le stationnement sur une partie de la route neuve sera interdit à partir du jeudi 1er septembre 2022 en raison du PLAN VIGIPIRATE.

En cas d'infraction, verbalisation et mise en fourrière immédiate du véhicule.

Merci de votre compréhension.

Association des parents d'élèves : « LES PETITS BOHEMIENS »

Contact : via le groupe Facebook « Les Petits Bohémiens » ou les emails :

parents.lafarandole@outlook.fr (pour la maternelle) et parents.loumalhoulet@outlook.fr (pour l'élémentaire).

Enfants de Puilacher :

➤ **Transports** : Hérault transports assure l'acheminement des enfants jusqu'à l'école. De la station de départ du bus jusqu'à l'arrivée devant l'école, les enfants sont placés sous la responsabilité de la mairie de Puilacher ; dès la descente du bus, la prise en charge des enfants relève de la responsabilité de la mairie du Pouget par l'intermédiaire des agents municipaux du Pouget. L'inscription et la carte délivrée par Hérault transports sont obligatoires pour effectuer ces trajets. Deux autocars assurent le service, les plus jeunes enfants étant encadrés par un agent communal de Puilacher.

Il est essentiel que les parents sensibilisent leur enfant au comportement attendu dans le bus : attitude calme et respect sont nécessaires afin que la sécurité de tous soit effective et que ce trajet constitue une phase de transition sereine avant de démarrer les apprentissages ou pour le retour vers la maison. Les parents des enfants dont le comportement ne répond pas à ces critères seront avertis et pourront voir leur enfant exclu temporairement du bus.

➤ **Organisation spécifique à l'école maternelle** : Les parents devront compléter le planning (bus, cantine, garderie) édité par la mairie de Puilacher. Chaque semaine, cette feuille remplie sera remise à la mairie de Puilacher (ou transmise par message à mairiepuilacher1@orange.fr) au plus tard le vendredi midi. Les divers déplacements seront synthétisés sous forme d'un tableau hebdomadaire remis le lundi par Mme Naouel SLIMAN à la Directrice de l'école maternelle. Tout changement imprévu devra être signalé de la même façon à la mairie de Puilacher.

Une réunion d'information a eu lieu le 30 août à 18h à la mairie de Puilacher, à l'attention des parents d'élèves de PS, CP et des nouveaux inscrits.

Protocole sanitaire pour la rentrée de septembre 2022 :

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a établi, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant un socle de mesures et trois niveaux de protocole :

- **socle de mesures**
- **niveau 1 / niveau vert**
- **niveau 2 / niveau orange**
- **niveau 3 / niveau rouge**

Ce document présente les mesures de fonctionnement prévues par le socle et les différents niveaux de protocole. Les renforcements opérés à chaque niveau sont mis en relief dans le texte (mise en couleur). Ces mesures reposent sur les prescriptions émises par le ministère de la Santé et de la Prévention au vu notamment des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Les mesures à prendre nécessitent de tenir compte du contexte propre à chaque école ou établissement.

Au regard de la situation sanitaire, et sur la recommandation des autorités sanitaires, le niveau socle est retenu à compter de la rentrée scolaire pour l'ensemble du territoire national.

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			



Bonne Année Scolaire 2022–2023 aux enfants, aux enseignants, aux parents ainsi qu'au personnel municipal!

